



Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 30 juin 2026

N° 2026.06.05

Objet : FINANCES – Compte Financier Unique 2025 – Budget général de la Commune de Monts

Date de Convocation Le trente juin deux mille vingt-six, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-six, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ARMAND, Maire-adjoint.

Le 24 juin 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 23

Absents : 03

Représentés : 03

Votants : 26

Etaient présents :

M. Jean-Luc ARMAND, Mme Martine VIAUD, M. Grégory LARCHER, Mme Patricia SAINT-VENANT, M. Benjamin THOUVIGNON, Mme Méloée GANGNEUX, M. Valentin GILLET DEBARRE, Mme Delphine CHERPI, Maires-adjoints
Mme Jocelyne LECROQ, M. Laurent MAURER, Mme Sophie DANIAUD, M. Laurent DRÉANO, M. Jacques DEFENIN, Mme Aline LARGEAU, M. David-Alexandre MEUNIER, Mme Sandrine GAUTIER, M. Amaury GOUYETTE, Mme Coralie FLAIS, Mme Marie DABURON, M. Frédéric GRILLET, Mme Béatrice ODINK, Mme Alexandra PORCHERON et Mme Julie RIOLLET, Conseillers Municipaux.

Madame Catherine GAY, Maire en exercice, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Pouvoirs :

Mme Aliette GEAIRON à Mme Jocelyne LECROQ
M. Damien MICHAUD à M. Frédéric GRILLET
M. Alexis MOREAU à Mme Alexandra PORCHERON

Absents excusés : M. Cédric ANTONIAZZI et M. Alexandre ESTHER

Secrétaire de séance : Mme Patricia SAINT-VENANT

Monsieur Jean-Luc ARMAND, le Président de séance explique que le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

Le Président de séance présente à l'assemblée le Compte Financier Unique relevant de Monsieur Laurent RICHARD, Maire en exercice au cours de l'année 2025.

	Fonctionnement	Investissement
Recettes		
Prévision budgétaire totale	10 401 793.59 €	5 725 403.80 €
Réalisées	8 891 141.68 €	2 555 986.81 €
Dépenses		
Autorisation budgétaire totale	10 306 256.80 €	5 725 403.80 €
Réalisées	7 258 128.71 €	2 303 205.72 €
Résultats de l'exercice	1 633 012.97 €	252 718.09 €
Report exercice N-1	1 871 196.77 €	-429 126.89 €
Résultat de clôture	3 504 209.74 €	-176 345.80 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et suivants, L.2121-31, L.2311-1 et 2312-1 et suivants relatifs au vote du budget ;

Vu l’article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents » ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal ;

Vu la délibération n°2025.02.08 du 18 mars 2025 portant approbation du budget primitif pour l'exercice 2025 ;

Vu la délibération n°2026.06.04 du 30 juin 2026, désignant Monsieur Jean-Luc ARMAND, président de séance pour le vote du Compte Financier Unique 2025 ;

Vu le certificat administratif du 28 novembre 2024 portant sur le passage de la Commune de Monts au compte financier unique à compter de l'exercice budgétaire et comptable 2024 ;

Après avoir pris connaissance des résultats de la gestion 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le compte financier unique 2025 relevant du budget général de la commune.
Madame Catherine GAY, Maire en exercice, doit quitter la salle et ne pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De prendre acte** de la présentation faite du compte financier unique 2025 ;
- **D’arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

	Résultat reporté de l'exercice précédent	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	1 871 196.77 €	1 633 012.97 €	3 504 209.74 €
Investissement	-429 126.89 €	252 781.09 €	-176 345.80 €

- De dire qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Patricia SAINT-VENANT



Le Président de séance
Jean-Luc ARMAND

